



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 41 - Mars 1987

ISSN 029117 28 CCP 77 44 41 P

PORTES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

à la Mairie du 16^e

"Je suis un homme heureux" disait Jean Loup MORLE, adjoint chargé de la vie associative dans l'arrondissement, à l'issue des deux journées à la Mairie, les 7 et 8 mars.

Et les quelques 200 associations présentes, les nombreux visiteurs faisaient le même bilan.

Rencontres presque familières avec les Elus. Cette sympathique animation faisait, une fois de plus, regretter par de nombreux visiteurs, l'absence de la Maison des associations qui prolongerait sur toute l'année ces rencontres. (On se souvient que XVI^e Demain, dès 1977, a étudié et proposé la création de cette Maison dans la Halle Saint Didier).

Ce succès des Portes Ouvertes n'est pas étonnant dans un arrondissement où la vie associative est foisonnante, riche, très diverse, et accueillie avec sympathie par tous.

Nos interlocuteurs nous ont, cette fois encore, dit leurs inquiétudes, leurs interrogations : on parle de projets immobiliers sur la piscine Molitor, on s'interroge sur le devenir du terrain Mirabeau, sur celui de l'Assistance Publique, rue Rossini, on s'attendrit sur le "petit train", une fillette - on s'intéresse de plus en plus tôt à son environnement - nous dit qu'il manque des porte-manteaux et que les vestiaires sont froids à la piscine d'Auteuil. Et les riverains se scandalisent de voir à nouveau des rats qui gîtent dans l'immeuble rue de Longchamp/Victor Hugo, en nombre si extravagant et si près, si près de la Crèche, de leur boulangerie. Nous avons noté beaucoup d'autres questions qui guideront notre action tout au long de cette année.

A propos d'association : Savez-vous que nous avons pu relever, dans le Journal Officiel, entre le 10 décembre 1986 et le 12 février 1987, la déclaration de création, pour le seul 16^e arrondissement, de 48 associations.

Quelques "raisons sociales" nous ont fait rêver. Au hasard de notre

recensement : le club de l'humour politique, Amichats, l'Univers symphonique européen, Catholiques pour les Libertés Economiques, Société des amateurs du Briard, Bienvenue Bébé (pour le don d'ovule), Plein temps (pour la revalorisation du métier de mère de famille).

Certes bien peu d'entr'elles aurait eu droit à un stand à la Mairie, car la majorité n'a aucun rapport avec la vie de l'arrondissement et certains semblent avoir des buts économiques plus que philanthropiques; mais ce foisonnement manifeste bien un besoin de se regrouper en dehors des cadres politiques et de mettre son temps libre au service d'un projet commun.

Un projet d'urbanisme dans le 16è ...

Monsieur MEHAIGNERIE a reçu, le 22 janvier 1987, une délégation d'associations du 16è, conduite par XVIè Demain.

Cette réunion avait été proposée à la suite d'une lettre de XVIè Demain qui s'étonnait des déclarations ministérielles sur le devenir du très beau terrain de 25.000 m², quai de Passy, occupé encore jusqu'en 1988 par le Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

XVIè Demain avait souhaité et obtenu d'être accompagné par des partenaires associatifs, O.M.S. et A.G.F. 16è que ce dossier préoccupe.

Monsieur MESMIN, Député Maire du 16è participait, sur sa demande, à cette rencontre.

XVIè Demain a remis au Ministre une pétition de près de 300 parents d'élèves de l'arrondissement. Puis a rappelé, brièvement, ce dossier auquel il s'intéresse depuis 20 ans - et les demandes instantes des habitants, des associations et des riverains que ce terrain revienne à sa destination première, avant sa réquisition en 1945, d'espace de sports et de loisirs.

Le Maire du XVIè a insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des habitants, en limitant le plus possible, les nouvelles constructions.

Et le Ministre a rappelé l'impérieux besoin, dans l'immédiat, et pour l'avenir, de logements à Paris.

Après un échange très franc, Monsieur MEHAIGNERIE, ouvert à toutes nos préoccupations, nous a proposé de nouvelles rencontres à mesure de l'avancement des études.

Ces études prendront en compte les données techniques du P.O.S. et les décisions antérieures du Conseil de Paris qui a ramené, en 1976, de 25.000 m² à 21.000 m² la surface non oedificandi, réservant ainsi 4.000 m² environ pour construire des bâtiments d'habitation qui devraient cacher les murs pignons des immeubles quai Kennedy.

Monsieur MEHAIGNERIE a désigné le Conseil Technique pour l'aménagement du Territoire à son Cabinet pour suivre, en son nom, les discussions entre les Elus et les représentants des Associations.

Nous avons, depuis, été reçus par des responsables des services du Logement et de l'Urbanisme de l'Hôtel de Ville qui souhaitaient connaître nos études. Rencontre très fructueuse. Avec eux, aussi, nous espérons de nouvelles réunions de travail.

Un remarquable plan en couleurs, affiché à notre stand des Portes Ouvertes, dû à notre ami Jean ALAURENT, a retenu l'attention des visiteurs qui en ont beaucoup apprécié la qualité professionnelle.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du dossier.

LES EMBARRAS DE PARIS

Ils ne datent pas d'hier ! Bien sûr - et on peut avoir le sentiment qu'à propos de la circulation dans Paris "Tout est dit, et l'on vient trop tard".

Et pourtant, à trois mois d'intervalle, deux élus de la majorité J.P. PIERRE BLOCH, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la circulation (Le Figaro du 24.10.86) et Georges MESMIN, Député Maire du 16^e (propositions datées du 23.1.87) font études et propositions sur ce sujet.

Tous deux partent de la même constatation quant aux causes : le déséquilibre entre le flux des véhicules et les surfaces disponibles pour les accueillir.

Tous deux, également, et c'est à noter, refusent de chercher des solutions dans l'augmentation des surfaces (voie express Rive Gauche, radiale Vercingétorix) qui séduit davantage les techniciens des services de voirie et peut-être M. DELOUVRIER que les contribuables et les amoureux du vieux Paris : multiplier les "pénétrantes" et les "rocares" augmente naturellement le nombre des voitures qui vont embouteiller les rues du Centre.

G. MESMIN va plus loin : il n'est pas partisan d'augmenter les parkings souterrains dans le centre de Paris "ce serait aspirer dans toutes les voies d'accès un nombre accru de voitures".

Il faut donc essayer d'agir sur le volume du trafic afin de le réduire.

Mais ici les solutions préconisées divergent sensiblement. J.P. PIERRE BLOCH propose d'interdire la circulation des autos dans certains quartiers et à certaines heures et les livraisons après 8 h du matin. Les travaux sur la voie publique seraient effectués de nuit.

L'utilisation de l'électronique (panneaux d'information électronique, cartes horodateur magnétiques, radio pour automobilistes) lui permet d'envisager que les agents de la circulation pourraient, à tout moment, interdire la circulation dans les quartiers saturés pour la dévier vers d'autres moins encombrés.

Cela fera-t-il l'affaire de l'automobiliste qui a rendez-vous à un endroit précis, et non à 2 kms de là ?

Et la "sanction" infligée aux conducteurs de camions de livraisons (et aux riverains réveillés dès avant 7 heures le matin) ne paraît pas justifiée : ne sont-ils pas plus utiles à la vie économique de la Cité que les particuliers qui, eux, peuvent bénéficier des transports en commun ?

G. MESMIN préfère un système plus souple, intégrant une liberté de choix, un stationnement payant dont les tarifs seraient modulés en fonction de quartiers, et éventuellement de plages horaires.

Le niveau de tarification doit agir comme un régulateur de flux qui se dirige vers le centre. Chaque conducteur, connaissant le coût de stationnement dans le quartier où il se rend, n'utilisera sa voiture que si la dépense supplémentaire en vaut la peine.

G. MESMIN analyse les causes de l'échec relatif du système de stationnement payant tel qu'il fonctionne à Paris depuis 1971 :

- insuffisance de relèvement des tarifs
- insuffisance du contrôle des zones à stationnement payant (dû au flou des consignes données aux "pervenches").
- existence de zones non contrôlées à proximité immédiate des quartiers les plus actifs (partie basse des Champs Elysées et Cours La Reine par ex.)

Il suggère :

- de contrôler plus strictement le travail des "pervenches"
- de leur donner des missions plus précises et plus étendues
- de réinsérer les aires de livraisons dans le système de stationnement payant.

Le Petit train (suite)

Plusieurs de nos adhérents, riverains du "petit train" continuent à nous poser des questions sur le devenir de leur "ligne" entre Auteuil et Henri Martin. Guy FLESSELLES, Conseiller d'arrondissement, Adjoint au Maire pour l'urbanisme, leur répond :

"La nouvelle liaison RER sera mise en service en 1988. Elle permettra d'assurer de bien meilleures relations entre les 17^e, 16^e arrondissements et la rive gauche.

Pourtant les habitants des boulevard Suchet et voisins, des secteurs de la porte Molitor et de la Porte d'Auteuil, ne bénéficient pas tous d'une excellente desserte en transports en commun (et nous ajouterons volontiers : ceux qui vont dans les stades Roland Garros, Jean Bouin, aux lycées Claude Bernard et La Fontaine, au champ de courses d'Auteuil, au Parc des Princes, dans le quartier résidentiel de Boulogne, jouxtant le 16^e ...).

Le problème n'est pas encore totalement résolu : la modestie prévisible des trafics à attendre ne justifie pas la création d'un réseau ferré lourd, analogue à celui qui existait autrefois, mais l'application de technologies éprouvées (celles de l'ascenseur ou du téléphérique) pourrait être, pour ce problème ponctuel, une solution intéressante; les investissements à consentir seraient modiques, quelques dizaines de milliers de francs et les charges annuelles resteraient modérées: l'exploitation étant entièrement automatique. Plus personne ne s'étonne en empruntant un ascenseur de 40 places de ne pas y trouver de liftier.

Cette proposition est réaliste. Mais sera-t-elle considérée comme prioritaire par les autorités chargées des transports en Ile de France".

Humour noir !

Les panneaux de signalisation envahissent les trottoirs du 16^e. Que penser de ceux, rue Michel-Ange, qui disent, l'un "Hôpital Henri Dunant", et l'autre, tout juste au-dessous "cimetière d'Auteuil" !!!

P.O.S. ? C.O.S. ? ..

De nouvelles règles de construction ?

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Paris qui date de 1977 est en cours de révision par une commission "ad hoc" composée d'élus et de responsables de l'administration.

Nous avons posé à Monsieur Raymond LONG, Conseiller de Paris et Conseiller du 16^e arrondissement, qui est membre de cette commission, quelques questions auxquelles il a eu l'amabilité de répondre.

- XVI^e D : On dit que la commission envisage d'augmenter le "coefficient d'occupation des sols" en faveur des bureaux.

Or, déjà la loi Mehaignerie contient des articles trop favorables à la transformation des appartements en bureaux.

Ces mesures ne risquent-elles pas de vider encore plus Paris, et en particulier le 16^e de ses habitants ?

- R.L. : Oui, le C.O.S. bureaux sera légèrement augmenté, mais de façon variable en fonction du zonage.

En moyenne, cette augmentation sera de 0,5. Mais comme, par ailleurs, le C.O.S. habitation est lui-même augmenté, il n'y a pas lieu de s'alarmer.

D'autre part, la transformation de logements en bureaux demeure soumise aux règles du code de l'urbanisme, c'est à dire à des obligations de compensation très précises. Ajoutons que le maintien et l'augmentation envisagée de la redevance sont des freins incontestables à une augmentation des bureaux à l'ouest de Paris.

- XVI^e D : Peut-on, par le P.O.S., privilégier l'artisanat et la petite industrie non polluante ?

- R.L. : Un des buts recherchés par la révision du P.O.S. est bien de répondre à cette attente. On y parviendra non seulement par un doublement du coefficient d'occupation des sols, pour les locaux d'activités et de commerces situés à rez de chaussée, mais aussi par une meilleure utilisation des parcelles et des réaménagements des fonds de cours, ceci lié à des problèmes de gabarit qui sont également revus dans un sens plus libéral.

- XVI^e D : Peut-on, de la même façon, privilégier le logement social ?

- R.L. : Le POS n'est pas un instrument opérationnel. De surcroît, il ne vise qu'une partie de Paris. Y échappent, en effet, les quartiers protégés par un plan de sauvegarde comme le Marais ou le 7^e arrondissement dans son ensemble. Y échappent également des secteurs particuliers comme le hameau Boileau et surtout toutes les superficies de ZAC, de plus en plus nombreuses dans Paris. C'est surtout dans ces opérations d'aménagement que sont réservées des parts importantes pour l'habitat social. De même, grâce aux moyens de la préemption et des déclarations d'utilité publique.

- XVI^e D : On a déjà abandonné beaucoup de "réserves" au cours des dernières années et il semble que l'on envisage d'en abandonner beaucoup d'autres. N'est-ce pas renoncer à une politique d'équipement des quartiers ? à des besoins qui se feront jour dans l'avenir ?

- R.L. : On abandonne des réserves qui ont déjà été utilisées ou qui ne le seront jamais. On le fait avec la plus grande attention et on ne sacrifie en rien les équipements indispensables. Malheureusement dans le 16^e arrondissement il y a très peu de réserves possibles, à part celle du quai Kennedy, sur le terrain actuellement occupé par le Ministère du Logement et qui, quoiqu'on en ait dit, est bien conservé comme tel pour des équipements publics.

Monsieur Raymond LONG nous a précisé que le projet de POS révisé, établi par la Commission dont il fait partie, sera soumis aux associations intéressées, dont XVI^e Demain, et aux Conseils d'arrondissement avant de revenir devant le Conseil de Paris, en juillet ou septembre prochain.

A Propos d'Arts Ménagers

Chaque année, sensiblement à la même époque, le Salon des Arts Ménagers ouvre ses portes et invite à découvrir dans ce domaine les dernières nouveautés ou à retrouver, améliorés dans leurs performances, leur présentation, leur qualité, toujours "bons pour le service", les appareils que nous utilisons déjà.

Celui de 1987, qui vient de fermer ses portes, nous incite à revenir un peu en arrière.

Savez-vous que bon nombre de ceux-ci, à l'emploi si normal, si évident dans notre société, furent imaginés, conçus, certains même brevetés, il y a parfois

largement plus d'un siècle. Des appareils ménagers sont nés dans la nuit des temps (enfin presque ...)

Ainsi les Chinoises utilisaient dès le IV^e siècle, comme fer à repasser, un récipient à fond plat en laiton, à manche, contenant de la braise.

L'Occident connut le lisseur en bois, en verre ou en marbre, à utiliser à froid, en usage jusqu'au XV^e siècle.

Plus proches de nous, les fers à braise creux, les fers de blanchisseuses que l'on découvre dans l'oeuvre de ZOLA ou sur les gravures du XIX^e siècle.

Autre appareil ménager : le lave-linge.

Son ancêtre s'appelait le cuvier au Moyen-Âge. Vers le milieu du XIX^e siècle, apparurent les premières machines à laver mécaniques que l'on remplissait d'eau chaude savonneuse et dont les pales en bois agitaient le linge.

Ces appareils ont traversé les temps et se présentent maintenant sous des formes, avec des caractéristiques nouvelles grâce à l'énergie électrique : fer à repasser en 1882, lave-linge en 1901.

D'autres appareils, nés "seulement" au siècle dernier sous une forme mécanique, ont maintenant le même point commun : leur fonctionnement à l'électricité avec parfois, la complicité de l'électronique :

- le réfrigérateur dont la découverte du principe initial de fonctionnement remonte à 1852, électrifié en 1913,
- le lave-vaisselle, mis au point sous sa forme mécanique au milieu du siècle dernier, converti à l'électricité en 1912,
- le sèche-linge, cousin du lave-linge, était connu de quelques Français à la fin du XVIII^e siècle,
- la machine à coudre, née en France également en 1830, possédait déjà les pièces caractéristiques de fonctionnement des machines actuelles,
- l'aspirateur, inventé en 1901, mais réellement commercialisé aux U.S.A. vers 1908, il est le très lointain descendant du balai mécanique dont l'origine remonte à la fin du XVII^e siècle ...

La société moderne fait un appel de plus en plus grand à ces serviteurs dociles et muets et nous avons, volontairement, borné notre évocation à quelques appareils ayant un "arbre généalogique".

Et l'on nous parle maintenant de robots domestiques, de domotique, de télé-surveillance, d'appareils capables de communiquer avec eux-mêmes, de se brancher, de se débrancher.

Des pèse-personnes vous disent combien vous pesez aujourd'hui, combien vous pesiez hier ... Et le radio-réveil vous salue d'un aimable bonjour le matin.

Nous sommes informés que des réalisations expérimentales qui intègrent toutes ces recherches, tous ces progrès, sont en cours de construction, que tout cela sera source d'économies et de simplification de notre vie ...

Mais, serons-nous capables de vivre dans une maison devenue si intelligente ?

Et saurons-nous apprécier de si beaux cadeaux, apprendre à vivre mieux, nous cultiver, nous rencontrer ...

DES INFORMATIONS ...

Quel est aujourd'hui le regard de l'Eglise sur le Judaïsme ?

L'Association Chrétiens et Juifs de France, 7 rue Le Tasse 75016, vous invite à cette conférence du Père Bressolette, Curé de St Honoré d'Eylau, MARDI 7 AVRIL 87 à 20 h 30, à la Maison Protestante - 27 rue de l'Annonciation.

La Fondation DAPPER, 50 avenue Victor Hugo, présente une nouvelle exposition "abstractions au royaume des Kubas". Ce sont des velours originaires du Zaïre, tissés en offrande aux morts, dont la beauté et la modernité étonnent. A voir jusqu'au 16 mai.